

Etat sanitaire sur la communauté urbaine



Le port du masque est obligatoire, dans l'espace public, sur le territoire urbanisé de l'ensemble des communes du département pour les personnes de 11 ans et plus, depuis lundi 15 mars 2021 et jusqu'au 31 mars. Pour consulter l'arrêté, cliquez [ici](#).

En outre, afin de prévenir les regroupements et comportements propices à la propagation du virus, le préfet a également interdit, du 15 au 31 mars 2021, la consommation d'alcool sur la voie publique dans l'ensemble du département. Pour consulter l'arrêté, cliquez [ici](#)

Organisation des inscriptions à la vaccination



Martine BELIN, au secrétariat de mairie a enregistré 35 demandes de rendez-vous pour vaccination et 17 demandes de transport.

Le 15 mars dernier quatre châillonaises du quartier Chevreuse ont été accompagnées au centre de vaccination du gymnase RESAL pour recevoir une 1ère injection du vaccin PFIZER.

Samedi 20 mars ce sont trois couples qui bénéficieront d'un transport pour leur 1^{ère} injection.

Pour les déplacements, Jean-Pierre DELGOVE pilote un minibus réservé à Super U Devecey.

Quelques voyages sont effectués avec le KANGOO de la commune.

Pierre MONTRICHARD et Yasmina CATTIN, conseillers municipaux se mobilisent pour s'associer à l'organisation des voyages. Catherine BOTTERON a également participé au 1er déplacement.



M Olivier DUPREZ, nous a informé d'une prise en charge partielle du coût du transport par Super U, nous l'en remercions vivement.

Les résidents Âge et Vie bénéficieront d'une vaccination à leur domicile la semaine prochaine avec le concours des pompiers.

Appel à vigilance

Chemin piéton le long de la RD 108



La remise état du cheminement piéton balisé le long du RD 108 est programmé, ces jours prochains, avec nos employés techniques communaux. Une personne a chuté malgré le dispositif d'alerte à la vigilance mis en place.

Pont du Marot



La traversée du Pont du Marot est strictement interdite aux véhicules à moteur, aux cyclistes et aux piétons. Un véhicule a emporté une partie du parapet à l'entrée du Pont. Un dispositif interdisant l'accès est en place. Il sera renforcé.

Une expertise sera prochainement réalisée par un cabinet spécialisé.

Pour consulter l'arrêté, cliquez [ici](#).

Les travaux en cours

Sur les **champs d'Amiotte** les premières constructions ont démarré.

Le lotissement comporte sur la partie Sud privée un ensemble de 10 parcelles comprenant des logements individuels et un collectif de 8-9 logements et sur la partie Nord des logements publics au nombre de 20.

Au Bois du Choumois

Ce sont des travaux de viabilisation qui vont être engagés.

L'accès au futur lotissement depuis la rue des Mallerois sera fermé pour la durée des travaux d'aménagement. L'entrée est située rue des MAURAPANS.

Retour sur l'incendie à Chevreuse

Le couple Châtillonnais victime de l'incendie du 3 mars dernier a été hébergé une semaine à la Cure de Châtillon-le-Duc.

Nous remercions vivement l'abbé Michel NAAS pour la mise à disposition de son logement.

Inscription sur les listes électorales

En vue des élections régionale et départementales programmées les 13 et 20 juin 2021, les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être faites jusqu'au 7 mai 2021.

Journée nationale du souvenir et de recueillement du 19 mars

A l'occasion de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le vendredi 19 mars prochain, je vous prie de bien vouloir trouver, en cliquant [ici](#), le message de Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

En cas d'urgence, et pour rappel :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie Ecole-Valentin : 03 81 21 16 60

Pour joindre un médecin en-dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux : 3966

Numéro d'urgence Elus de la commune : 06 66 45 55 49 ou 07 88 12 21 93

Bonne semaine à tous !

Catherine BOTTERON et Céline CARON

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : www.chatillon-le-duc.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.